



## Cdd et arrêt travail du covid

-----  
Par zaz21

Bonjour

Je suis pharmacien remplaçant .

J avais un cdd de prévu du 13 au 16 avril dans une pharmacie ( cdd prêt mais que je n avais pas encore signé )

J ai été testé positive le 10 avril donc impossible d honorer mon cdd. la sécu m à fait un arrêt de travail du 10 au 17 avril

Ai je droit à des prestations du la part de la sécu ou non ??

Merci d avance de votre réponse .

Cdt

Isabelle

-----  
Par AGeorges

Réponse sur l'occurrence suivante

-----  
Par ESP

Bonsoir

Bien sûr que vous avez droit aux indemnités liées à cet arrêt.

Mais selon votre situation lors de votre arrêt. Le CDD n'ayant pas encore débuté.